



EHPAD Résidence « La Grèze »
11 route de Lautrec
81440 MONTDRAGON

Tél. : 05.63.34.27.45
Fax : 05.63.34.28.89
Mail : ehpad-montdragon@cccpa.fr

Mesdames, Messieurs, les représentants des associations concernées,

Considérant les réunions de travail successives (CODIR et Bureaux Communautaires) aboutissant à la mise en conformité de l'EHPAD « La Grèze » et de l'intérêt communautaire de cette compétence « action sociale » sur le territoire du Lautrécois Pays d'Agoût ;

Monsieur le Président de la Communauté des Communes vous informe de la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) par un élargissement de la compétence action sociale d'intérêt communautaire (suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 juin 2024).

La création de ce CIAS sera effective au 1^{er} juillet 2024.

Administré par un conseil d'administration, le CIAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre.

En application des articles L.123-6 du code de l'action sociale et des familles :

Ce Conseil d'Administration, présidé par le Président, est composé à parité d'élus communautaires et de personnes nommées par le Président parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement sociale sur le territoire communautaire ».

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- Un représentant des associations qui œuvrent **dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions** ;
- Un représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF disposant d'un siège de droit ;
- Un représentant des associations **de retraités et de personnes âgées** ;
- Un représentant des associations **de personnes handicapées**.
- Un représentant des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social sur le territoire »

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CIAS.

Délai impératif de réception des candidatures (positive ou négative): **au plus tard le 05 juillet 2024**

N'hésitez pas à diffuser cela au sein de vos réseaux locaux également.

En vous remerciant pour votre engagement,
Bien cordialement

Thierry BARDOU
Président de La communauté des Communes du Lautrécois Pays d'Agoût

